

Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bureau Fédéral – 12&16/05/2023



Sommaire

- a. Point général + Tableau de bord FFBB 2024
- b. Propositions de sanctions sportives en LFB (report)
- c. Statuts FFBB
 - a. Licenciés hors association
 - b. Représentation clubs championnats de France
 - c. Parité - Comité Départemental
 - d. Toilettage
- d. Unions, cessions de droits
- e. Modifications réglementaires

a. Point général + tableau de bord 2024

Point général

- Travaux en cours avec COFIL AFA
- Contrôle SI-Honorabilité à ce jour sur près de 45 000 contrôle : 7 retours positifs (procédures fédérales en cours)
- Contentieux référé Conseil d'Etat (suite à un retour honorabilité)
- Intervention en visio sur l'Honorabilité lors du séminaire Mini-Basket du 29/04/23
- Conciliation CNOSF
- Audition CCG en cours (60 clubs auditionnés en 2 mois)
- CAS :
 - 2 conciliations à venir
 - Croisement des données Contrôle de Gestion (FFBB & LNB) et données CAS

Tableau de bord 2024

**b. Proposition sanction
sportive LFB (report)**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background. One line starts at the top center and curves downwards and to the right. The other line starts at the top right and curves downwards and to the left, intersecting the first line.

c. Statuts FFBB

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. The first line is a simple curve, while the second line forms a large, open circular shape on the right side of the frame.

Statuts FFBB

a. Licenciés Hors Association et Assemblées Générales FFBB

Assemblée Générale Ordinaire : pas de changement des dispositions actuellement en vigueur.

Assemblée Générale Elective :

Rappel : en application de la loi de 2/3/22 → vote direct des clubs 50% et vote des CD/LR 50%

Quid des licenciés HA ?

Proposition:

- prise en compte des licenciés hors association (HA), représentés par les délégués des CD/LR
- = représentativité du nombre de licenciés dans le ressort territorial et selon le niveau de pratique, ajout le cas échéant des licenciées HA
- Nécessité de mise en place d'un coefficient pour garantir le vote direct des clubs à 50 %

Statuts FFBB

b. Représentation des clubs Championnat de France

L'article 11.5 des statuts relatif à la composition et représentation à l'AG :

5. La représentation globale, au sein de l'Assemblée Générale fédérale, des associations dont l'équipe première senior opère en championnat de France, ne saurait être inférieure à 15 ou supérieure à 30% des voix. Si, pour quelque raison que ce soit, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'équipes en championnat de France, ces proportions venaient à ne plus être respectées, le Comité Directeur de la Fédération devrait immédiatement engager une révision des dispositions des statuts relatives à la composition de l'Assemblée Générale Fédérale

→ Disposition désuète, proposition de supprimer

Statuts FFBB

c. Parité Comité Directeur au sein des Comités Départementaux

La loi du 3 mars 2022, n'impose pas au Comité Directeur des Comités Départementaux de disposer d'une instance composée à parité pour 2028

→ Certains CD respectent déjà parité hommes/femmes au Comité Directeur

→ Permettre au CD/CT la **faculté de prévoir la parité au Comité Directeur** dans les statuts ?

d.Toilettage / actualisation / lisibilité des statuts FFBB

**d. Unions, cessions de
droits (modifications de
structures)**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and structure. One prominent curve starts near the top center and arcs down towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first.

Union Senior NF2 – Carmaux & Albi

Contexte :

- US Carmaux Basket engage pour la saison 2022/2023 une équipe senior NF2
- **Difficultés financières** importantes → pour la saison 2023/2024 : impossibilité budgétaire d'engager l'équipe en NF2
- Albi Basket 81 engage quasi exclusivement des équipes masculines (2 équipes jeunes et 1 équipe senior en féminine) → **peu de licenciées**
- Appartient à la CTC GRAND ALBIGEOIS BASKET avec l'association Cunac → engage une équipe senior féminine PNF

Projet :

- Volonté commune des deux associations de **soutenir** et **développer** le **basket féminin de haut-niveau** sur le territoire nord tarnais, et notamment l'équipe NF2 du club de Carmaux
- Souhait de créer une Union pour engager cette équipe sur les trois prochaines années, au moins
 - **Soutiens officiels** de la Ligue d'Occitanie, du Comité du Tarn et de la ville d'Albi

Dérogations à prévoir :

- Délai jusqu'au **30 juin** – au lieu du 30 avril
- Albi appartient à une CTC – autorisation dérogatoire CTC & Union

**e. Modifications
réglementaires**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. One prominent curve starts near the top center and arcs towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first.

Délégué de club

→ Comité Directeur du 21/04/23 validation de modifications réglementaires relatives au délégué de club :

- 18 ans révolus
- Cumul possible de la fonction avec celle de délégué faire play exclusivement

Les RSG ne prévoient pas en l'état de pénalités en cas d'absence de délégué de club.

Des CD/LR prévoit en cas d'absence des pénalités financières en cas d'absence du délégué de club.

Propositions :

- L'absence de délégué n'empêche pas la tenue de la rencontre en tout ou partie
- Permettre le prononcé de pénalités financières en cas d'absence du délégué (sursis/ferme, répétition de l'infraction)
- Harmonisation ou non des mesures au niveau national ?



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

